

## Les revenus- Source Insee

Revenus	CCPAL	Vaucluse	Provence Alpes Côte d'Azur
Nombre de ménages fiscaux en 2017	13 054	242 543	2 238 549
Part des ménages fiscaux imposés en 2017, en %	46,2	45,4	51,7
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2017, en euros	19 350	19 400	20 800
Taux de pauvreté en 2017, en %	19,3	19,5	17

### Constats :

Une population fragile économiquement, particulièrement sur Apt  
Un poids important des catégories sociales les plus précaires (sans activité, ouvriers)  
Des revenus globalement assez faibles

#### 4. Le logement *cf. document PLH*

Sur le territoire, l'offre de logements est essentiellement axée sur le pavillonnaire et impactée par une forte proportion de résidences secondaires qui représente en 2017, 26,1 % des logements pour 8 % en Vaucluse et 17,8 % en PACA.

L'offre de logement est peu diversifiée, hors Apt et elle présente une forte surreprésentation de la maison individuelle et des grands logements : 90% des logements sont des maisons individuelles et 44 % des logements ont 5 pièces et plus, soit 10 points de + qu'en Vaucluse.

Le territoire se caractérise également par une forte proportion de propriétaires occupants, en 2017, 61,9 % des ménages étaient propriétaires de leur logement, alors qu'ils étaient 55,3 % dans le département, 55,3 % en région et 57,5 % au niveau national.

Le logement locatif est particulièrement situé sur la Ville d'Apt, où il représente 50 % du parc.

Depuis 2004, la part de logements collectifs s'est intensifiée, notamment sur Apt, où environ 80 logements neufs sont produits annuellement, soit près de 40 % de la production totale de logements sur le territoire du Scot.

Le marché locatif est à deux vitesses, des petits logements T1/T2, T3/T4 accessibles à la majorité des ménages, et les maisons dont le loyer est bien plus élevé, 850 €, inaccessible pour de nombreux ménages. Aussi la population se tourne vers le logement social (77 % de la population est éligible au PLS et plus de 62 % est éligible au PLUS. Des taux comparables à ceux du Vaucluse, 78% et 62%).



La part des logements vacants s'élève en 2017 à 8 %. Cette Valeur est légèrement inférieure à celle observée à l'échelle du Vaucluse (10 %) et comparable aux autres échelles de territoire, région (7,7 %) et France entière (8,2 %). La vacance particulièrement élevée à Apt touchait en grande partie le parc social (28 % du parc social était considéré vacant en 2003). Depuis, cette vacance enregistre un net recul, qui serait principalement lié à une vague de réhabilitation du parc social et dans une moindre mesure du parc privé ancien.

Le parc social encore peu développé peine à répondre aux besoins de la population, seule 4 communes du Scot comptent plus de 15 % de logements sociaux en 2011.

#### Constats :

Un développement fortement lié aux résidences secondaires, celles-ci pouvant limiter l'accès au logement pour les résidents permanents et le maintien des commerces, services, équipements dans les villages.

Des niveaux de loyers en adéquation avec les capacités financières des ménages, mais une offre locative encore limitée.

Un parc de logement privé existant, globalement bien entretenu ...

... mais qui présente, dans certains secteurs, et de manière plus marquée dans le centre ancien d'Apt, des fragilités et qui peut abriter des ménages modestes en situation de mal-logement, et notamment de précarité énergétique.

## **B. La petite enfance**

Dès 2014, la Communauté de Communes Pays d'Apt- Luberon a affirmé son engagement au maintien et au développement d'une politique au service des familles. Depuis lors, avec le soutien de la CAF et la MSA, ce service s'est structuré autour d'un service public de proximité en direction des jeunes familles du territoire. Un programme de rénovation et de construction ambitieux a permis de créer 2 nouveaux établissements d'accueil du jeune enfant, portant ainsi le nombre d'établissements à 7, et le nombre de places d'accueil collectif à 180. « Nous avons conçu ces structures comme des lieux de proximité, afin que les enfants fassent leurs premiers apprentissages de la vie en société dans un cadre structurant et sécurisant ». En complément, pour répondre aux mieux aux besoins, la Communauté de communes favorise la diversité des modes d'accueil, et accompagne les assistantes maternelles grâce à l'action menée par le Relais d'Assistants Maternelles (RAM). La politique de soutien à la parentalité s'appuie également sur l'accompagnement des familles à travers l'action conduite par le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), qui sera abordé dans le cadre de la parentalité.

L'offre de service aux familles, et tout particulièrement l'accueil des jeunes enfants, reste encore aujourd'hui un enjeu central pour l'attractivité du territoire. Cette offre est tout d'abord une réponse apportée aux attentes des parents, pour leur permettre de concilier vie professionnelle et vie personnelle, c'est aussi une réponse aux besoins des jeunes enfants, pour favoriser leur socialisation et leur épanouissement.

Les orientations ont été définies autour de **3 axes** :

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20220119-2022-005-DE  
Date de télétransmission : 24/01/2022  
Date de réception préfecture : 24/01/2022



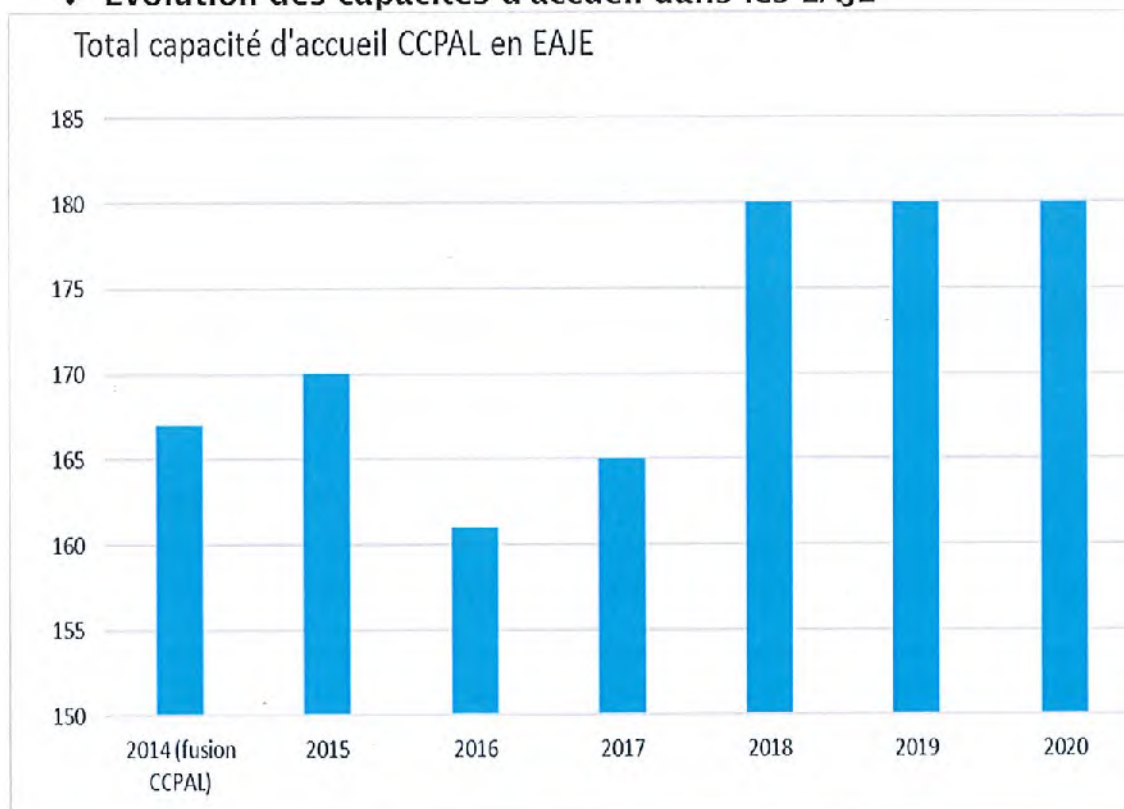
- Assurer un accueil de qualité aux enfants qui nous sont confiés.
- Optimiser les équipements en assurant l'égal accès à toutes les familles habitant sur le territoire de la CCPAL.
- Conforter les parents dans la responsabilité et leur rôle de premier éducateur de l'enfant, avec un accompagnement à la parentalité.

#### ❖ L'évolution des naissances

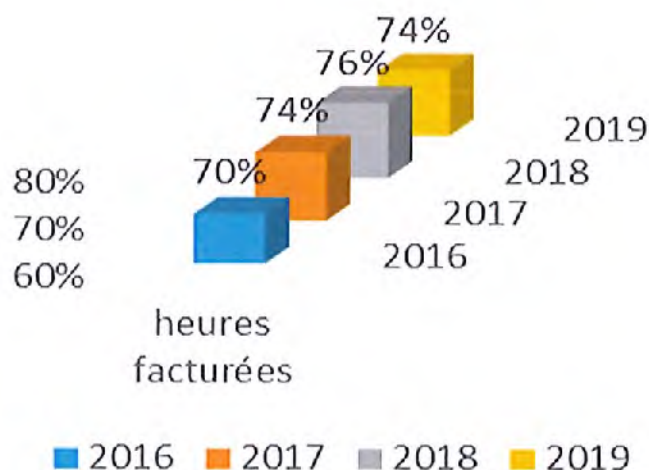
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Evolution du nombre de naissances</b>	313	315	265	283	259	251	240	223	227

Comme au niveau national, le nombre de naissances diminue chaque année, la baisse semblait marquer le pas en 2015, elle repart à nouveau depuis 2016. Le nombre de naissances dépend à la fois du nombre de femmes en âge de procréer et de leur fécondité. Sur le territoire, la population féminine de 20 à 40 ans, en âge de procréer a globalement diminué depuis 2007. Parallèlement, la composition des familles évolue, on compte moins de couples avec enfant et moins de familles nombreuses.

#### ❖ Evolution des capacités d'accueil dans les EAJE



## Taux d'occupation des EAJE



Malgré une évolution positive du taux d'occupation, il reste en deçà des capacités d'accueil, cette information est à rapprocher de la baisse de la natalité et du développement de l'offre d'accueil intégrant depuis 2 ans, des classes maternelles dédiées pour les enfants à partir de deux ans, notamment sur la ville d'Apt.

### ❖ Les assistantes maternelles agréées

	2016	2017	2018	2019
AM agréées	73	72	66	69
AM actives au moins 1 mois par an	70	68	66	NC
Nombre de places	233	229	221	240

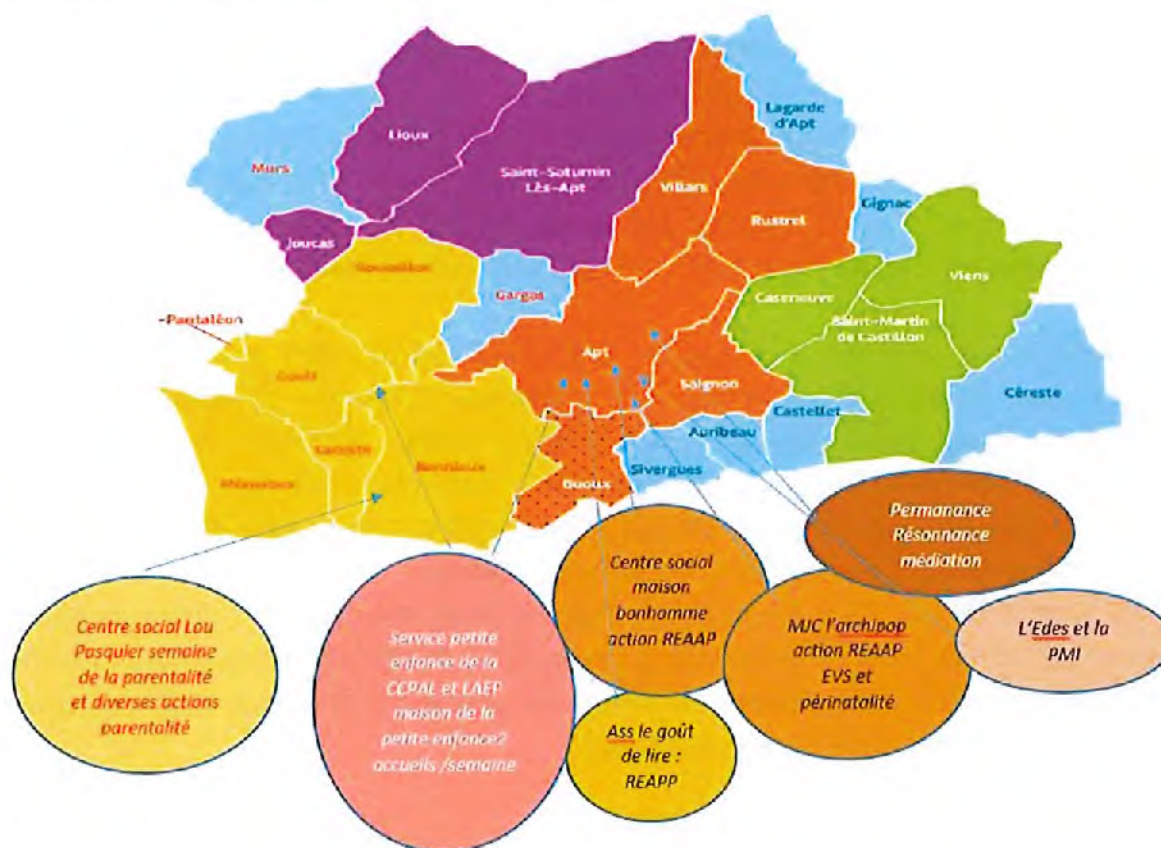
L'accueil individuel est le premier mode d'accueil en France, avec 33 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2018, d'après les derniers chiffres de l'Observatoire national de la petite enfance. Or depuis 2014, les chiffres sont en berne : depuis la crise de 2008, les parents sont de moins en moins nombreux à faire appel à une assistante maternelle, tout en réduisant les heures d'accueil.

Sur le territoire, le nombre d'assistantes maternelles a baissé depuis 2016 (-8 %), suite à des départs à la retraite et au manque de renouvellement, alors qu'un grand nombre va encore partir à la retraite dans les prochaines années.

En 2017, 181 particuliers employaient une assistante maternelle, soit 16,1 % des particuliers employeurs.



## ❖ Les actions parentalités



L'accompagnement à la parentalité est une politique publique transversale essentiellement portée par la branche famille de la CNAF, elle touche les familles avec des enfants de tous âges confondus.

Sur le territoire, l'offre de service concerne très majoritairement les parents de jeune enfant, les actions sont concentrées sur la ville d'Apt et sur les communes à l'est du territoire.

### Constats :

Une baisse continue des naissances

Une offre d'accueil du jeune enfant de qualité qui couvre l'ensemble des besoins, mais qui peine à faire le plein

Le développement d'une forme de concurrence entre les places proposées pour les - de 3 ans par l'éducation nationale et par les EAJE/assistantes maternelles

Des actions de soutien à la parentalité ne couvre pas l'ensemble des besoins du territoire, notamment en direction des adolescents

Le vieillissement de la population des assistantes maternelles agréées

Accusé de réception en préfecture  
084-200940624-2022118-2022\_095-DE  
Date de télétransmission : 24/01/2022  
Date de réception préfecture : 24/01/2022.

### C. L'enfance jeunesse

La Communauté de Communes est issue d'une fusion de deux EPCI dont une n'exerce pas la compétence enfance jeunesse ; ainsi depuis 2014, cette compétence n'est exercée que sur 8 des 25 communes.

Néanmoins, les élu(e)s de la Communauté de Communes Pays d'Apt – Luberon ont souhaité aller plus loin dans la réflexion sur une approche intercommunale d'une politique en direction de l'enfance-jeunesse. En 2017, un premier état des lieux a été réalisé avec le soutien de la CAF dans le cadre du Contrat enfance jeunesse 2016-2019.

Cette réflexion a conduit à envisager une coordination des actions à l'échelle du territoire dans l'objectif d'améliorer la politique enfance – jeunesse et créer une dynamique entre les acteurs du territoire sans modifier le périmètre des compétences exercées par les communes et la Communauté de communes.

En 2021, le travail d'élaboration de la CTG permet de reprendre le fil de la réflexion et de partager cette éventualité avec les partenaires.

Pour ce territoire qui connaît comme beaucoup de territoires ruraux un déficit de jeunes (15-29 ans), la mise en œuvre d'un projet à destination des jeunes permettrait de développer un service global et d'offrir aux jeunes, quelle que soit leur commune d'habitation, une offre de services adaptée.

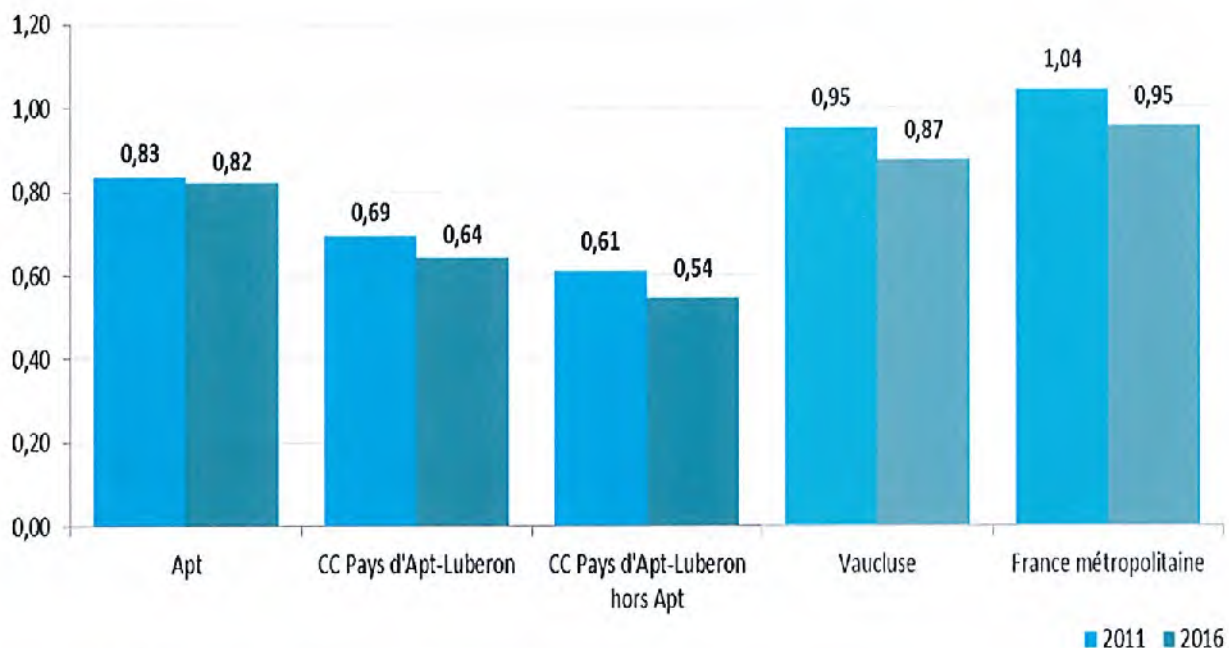
#### ❖ La structure de la population

La population 0-29 ans

Catégorie	CC Pays Apt Luberon	Région	France	CC Pays Apt Luberon	Région	France
0-14 ans	4 828	84 8710	12 118 274	16,1 %	16,9 %	18,3 %
15-29ans	3 772	82 7190	11 744 270	12,6 %	16,5 %	17,7 %



Evolution de l'indice jeunesse entre 2011 et 2016 – Traitement AURAV, d'après l'Insee RP 2016



**Méthode et définition**

L'indice de jeunesse correspond au rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Cet indicateur permet de caractériser la population d'un territoire par l'âge de sa population, en comparant les tranches d'âges extrêmes entre elles. Il peut donner lieu à 3 interprétations :

- Un indice inférieur à 1 signifie que les « plus âgés » sont plus nombreux que les « plus jeunes » ;
- Un indice égal à 1 implique que les « plus jeunes » sont aussi nombreux que les « plus âgés » ;
- Un indice supérieur à 1 signifie que les « plus jeunes » sont plus nombreux que les « plus âgés ».

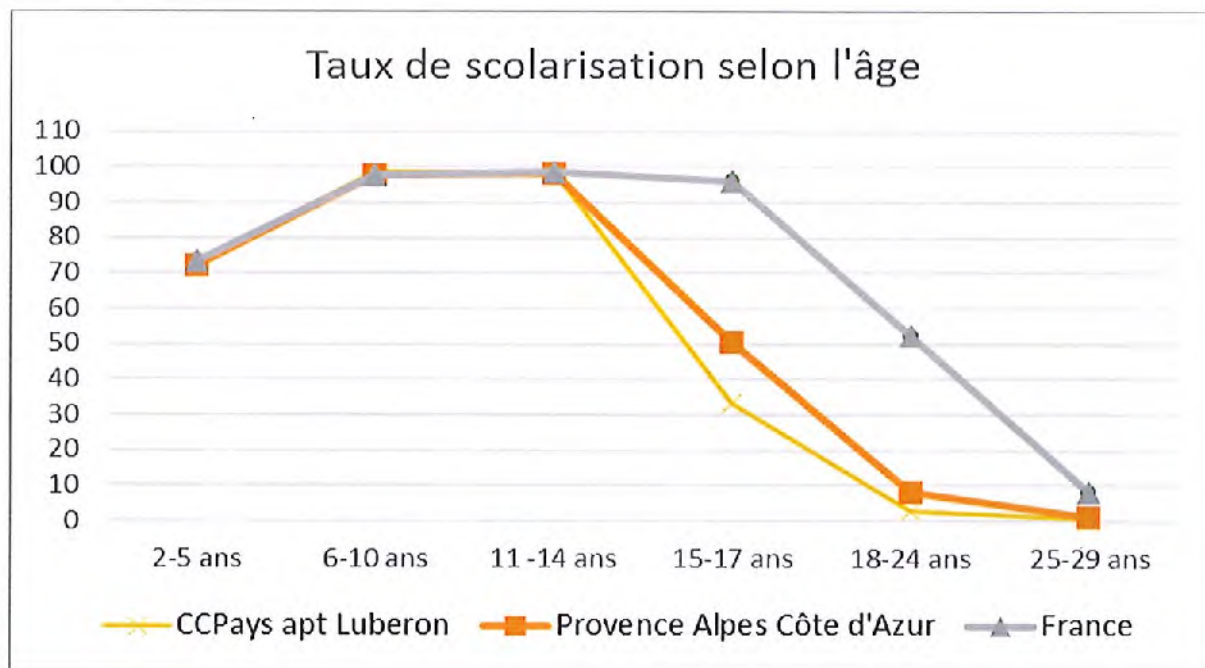
Sur le territoire de la CCPAL, les données démographiques (Insee 2011) présentent une population plus marquée par le vieillissement que les autres communes voisines de l'ouest et du sud-est.

Entre 2011 et 2016, la population des moins de 20 ans a diminué. Ainsi, l'indice de jeunesse, établi à un niveau déjà nettement plus bas en 2011 qu'au niveau départemental et national, a diminué pour atteindre 0,64 en 2016. Il est encore plus faible sur le territoire intercommunal hors Apt. Mais cette moyenne masque des disparités entre les communes : 9 communes sur 25 présentent un indice de jeunesse supérieur à la moyenne intercommunale.

La part des 0-14 ans (16,1 %) de la population est légèrement plus faible que dans la Région (16,9 %), l'écart se creuse pour les 15-29 ans qui représentent 12,6 % de la population de la CCPAL, alors qu'ils représentent 16,5 % de la population en Région PACA. Cette tendance est accentuée par les migrations résidentielles des 15-29 ans, particulièrement des 20-24 ans, contraints de quitter leur territoire pour suivre des études ou trouver un emploi.

Accusé de réception en préfecture  
1084200320624-20220109-1020003-DE  
Date de télétransmission : 24/01/2022  
Date de réception préfecture : 24/01/2022

❖ **Scolarisation – qualification**



**Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en région et sur le territoire de la Communauté de communes**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale

Région	Population non scolarisée de 15 ans ou plus	Part des titulaires d'aucun diplôme ou au plus du BEPC, brevet des collèges ou DNB (%)	Part des titulaires dont le diplôme le plus élevé est un CAP ou BEP (%)	Part des titulaires dont le diplôme le plus élevé est un baccalauréat (%)	Part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (%)
<b>2011</b>	3 654 578	34,6	22,0	17,6	25,9
<b>2016</b>	3 75 9071	29,8	22,9	17,8	29,4

CCPAL	Population non scolarisée de 15 ans ou plus	Part des titulaires d'aucun diplôme ou au plus du BEPC, brevet des collèges ou DNB (%)	Part des titulaires dont le diplôme le plus élevé est un CAP ou BEP (%)	Part des titulaires dont le diplôme le plus élevé est un baccalauréat (%)	Part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (%)
<b>2011</b>	23 616	36,3	23,6	17,5	22,7
<b>2016</b>	23 315	31,7	25,3	19,9	25,7

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20220119-2022-005-DE  
Date de télétransmission : 24/01/2022  
Date de réception préfecture : 24/01/2022



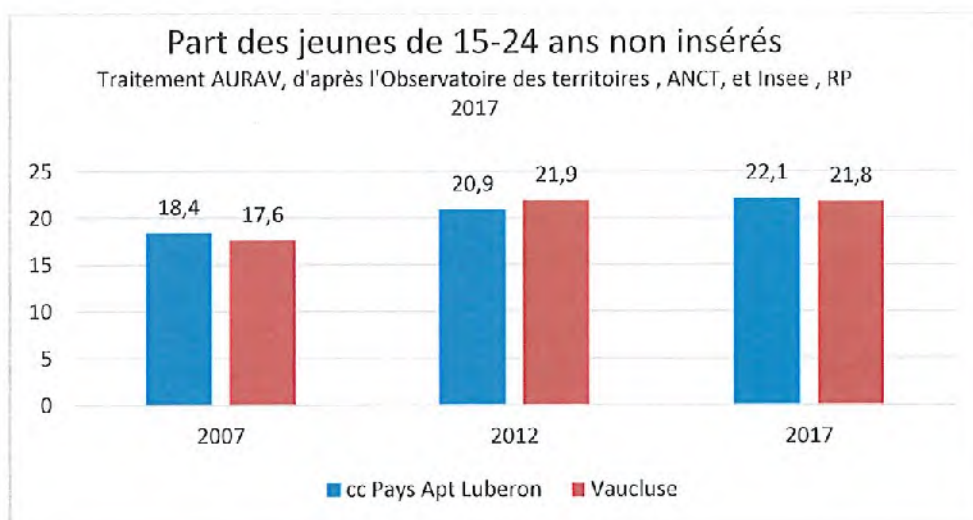
## ❖ L'emploi et l'insertion professionnelle

### La fragilité dans l'emploi

Traitements AURAV, d'après Insee, RP 2016

	Salariés 15 ans ou plus en 2016		Part de la population non scolarisée d'au moins 15 ans sans diplôme	Taux de scolarisation des 18-24 ans
	A temps partiel	En contrat précaire*		
Apt	22,80%	22,10%	38,30%	30,50%
CC pays Apt Luberon (hors Apt)	23%	19,40%	31,70%	36%
Vaucluse	20,50%	17,50%	32,30%	42%
Provence Alpes Côte d'Azur	18,20%	15,30%	29,80%	50,60%
France métropolitaine	17,80%	15,30%	29%	52,70%

\* Salarié en cdd, intérim, emploi aidé, ou en contrat d'apprentissage/stage



L'analyse de ces données fait apparaître un taux relativement faible de scolarisation parmi les 18-24 ans, ainsi qu'une part de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (26 %) plus faible qu'en région (29,4 %) ou en France métropolitaine (30 %). On note également des difficultés d'insertion dans l'emploi des jeunes 15-24 ans.

#### Constats :

Une diminution des jeunes de moins de 20 ans

Un taux de scolarisation des 18-24 ans nettement plus faible qu'au niveau départemental et régional

Une part de jeunes non insérés en évolution croissante depuis 2017, supérieure à celle du département

Accusé de réception en préfecture  
 084-200040624-20220119-2022-005-DE  
 Date de télétransmission : 24/01/2022  
 Date de réception préfecture : 24/01/2022



## D. L'accès au droit

Le territoire de la Communauté de communes dispose d'un réseau d'accès aux droits assez dense, varié et dynamique mais essentiellement concentré sur la ville centre Apt.

En effet, les lieux d'accueils et de services sociaux et de solidarité sont plutôt nombreux et bien identifiés mais leur rayonnement est limité. Les permanences des services juridiques, de médiation, d'aide aux victimes et d'accès à la justice sont essentiellement proposées à Apt. Le même constat s'applique aux organismes destinés à l'insertion, l'emploi et la formation localisés aussi à Apt.

Des solutions de mobilité existent mais ne suffisent pas à corriger ce déséquilibre. La mise en place d'une coordination entre tous les acteurs permettrait de construire un projet partagé pour un égal accès aux services entre toutes les communes.

## III. Les enjeux et les orientations

La réflexion sur l'élaboration du projet de CTG implique de définir un projet social de territoire qui permette de répondre aux besoins des populations.

Les évolutions démographiques et sociologiques relevées dans les différents diagnostics, Scot, PLH, CTG, mettent en avant certaines fragilités sociales et des disparités territoriales. Face à des besoins croissants, l'offre de services est de bon niveau mais morcelée et centralisée sur la ville d'Apt, la rendant difficilement accessible à une partie de la population. Aussi pour répondre aux besoins des habitants, et renforcer l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages, il est indispensable d'adapter l'offre de service dans une logique partenariale, en favorisant la cohérence et la coopération des acteurs. Les échanges qui ont eu lieu avec les partenaires lors des 9 groupes de travail ont permis de mettre en avant 3 grands axes de travail sur lesquels s'appuyer pour construire le projet social territorial.

### ***A. Penser le service en direction des familles comme un service global dans le respect des compétences et des interventions de chacun pour développer l'attractivité du territoire***

En premier lieu, sur un territoire vaste et peu desservi par les transports en commun, vécu par certains comme une zone enclavée, il s'agit de pérenniser et d'optimiser l'existant en s'appuyant sur les polarités territoriales.

Le vieillissement continu de la population et le développement d'une forme de précarisation, qui sont à l'œuvre, marquent une certaine forme de relégation, aussi, il semble important de fixer les jeunes ménages et de permettre aux jeunes adolescents de trouver localement les ressources dont ils ont besoin.

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20220119-2022-005-DE  
Date de télétransmission : 24/01/2022  
Date de réception préfecture : 24/01/2022



Le développement des services aux familles en direction de la petite enfance (EAJE, RAM, LAEP), permet de répondre aux besoins en matière d'accueil de la petite enfance, mais la baisse continue de la natalité et la perte d'attractivité résidentielle du territoire entraîne sur la période récente une diminution du nombre d'enfants, notamment des 0-3 ans. De fait, nous constatons depuis 2020 une légère baisse du nombre de demandes d'inscriptions en EAJE, ainsi qu'une diminution du taux d'occupation des places d'accueil chez les assistantes maternelles. Depuis, cette tendance se renforce avec l'ouverture de classes pour les enfants de - de 3 ans, ce qui crée une forme de concurrence entre les différents modes de garde. Aussi, il est indispensable de poursuivre **l'effort d'adaptation des projets de fonctionnement des Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)**, pour répondre au mieux aux besoins des familles.

Dans ce contexte, l'organisation du fonctionnement des structures doit s'adapter pour permettre d'accueillir des enfants porteurs de handicap, issus de familles précaires ou en démarche d'insertion professionnelle, et le cas échéant des enfants de familles avec des horaires atypiques.

La qualité de l'accueil est au cœur des préoccupations des professionnels de la petite enfance, elle occupe également une place centrale dans leur motivation.

Ainsi, le temps d'accueil en mode collectif ou individuel est un temps privilégié pour veiller à l'épanouissement de l'enfant à un âge qui fonde la base de sa personne. Il s'agit d'en prendre soin et de le sécuriser, mais également de créer les conditions de sa socialisation et de son développement par la découverte et l'expérimentation. Le projet d'établissement 2019-2021 bâti autour de 3 axes : l'éveil artistique et culturel, le développement durable, et une alimentation de qualité, contribue à développer la qualité de l'accueil.

L'offre de service en direction de l'enfance - jeunesse est principalement structurée autour des accueils de loisirs, accueil jeunes et vraisemblablement des activités sportives, qui permettent la gestion du temps libre.

Seule la Ville d'Apt dispose d'un service enfance jeunesse avec des personnels et locaux dédiés ; dans les plus petites communes, le service est assuré par le centre social Lou Pasquié sur une partie du territoire et les autres communes disposent de moyens hétérogènes : personnel, véhicules, locaux dédiés ou partagés avec les établissements scolaires. Les horaires et les calendriers d'ouverture sont spécifiques à chacune et pas réellement coordonnés.

Lors des groupes de travail, les responsables d'ALSH ont décrit des organisations locales très spécifiques, souvent combinées avec le fonctionnement des activités périscolaires, permettant de mutualiser les temps d'intervenants (animateurs). Ainsi, l'offre de service existante semble reposer sur des fonctionnements assez hétérogènes, de plus, elle est encore à développer sur certains villages, notamment, Saint Saturnin les Apt, Gargas, Rustrel.

Ces spécificités et ces adaptations locales rendent complexe une coordination globale de fonctionnement, par contre il apparaîtrait opportun **d'encourager et de favoriser l'échange d'information sur leur fonctionnement et autour de projets communs** (Coordonner les périodes d'ouverture, mener une réflexion sur la tarification, mutualiser quand c'est possible certains moyens matériels).

Concernant les jeunes, les besoins évoluent, la jeunesse recouvre aujourd'hui des

Accusé de réception en préfecture  
Saint-Raphaël le 22/01/2022 à 16h06  
Date de télétransmission : 24/01/2022  
Date de réception préfecture : 24/01/2022



catégories distinctes, préadolescents, adolescents, jeunes adultes, ce qui nécessitent d'apporter des réponses spécifiques intégrant les questions de mobilité, citoyenneté, d'accès à la culture, de santé, d'orientation professionnelle et d'accès au logement, le numérique, etc. **L'approche globale et la charge de cet accompagnement est particulièrement importante pour la frange la plus précaire de la jeunesse qui reste sur le territoire par manque de moyens ou de ressources.**

L'offre de service en direction de la jeunesse apparaît comme morcelée et peu accessible aux jeunes habitant des villages qui ne disposent pas de moyen de transport.

Dans les domaines artistiques et culturels, les projets portés par la médiathèque d'Apt, le Conservatoire de musique intercommunal, notamment à travers les parcours d'éducation artistique ; classes artistiques, orchestre à l'école et les projets d'accompagnement pour les jeunes artistes du Centre social culturel et intercommunal Lou Pasquié, offrent des opportunités concrètes aux jeunes. **Ce territoire est riche de ses opérateurs et événements culturels qui représentent un réel potentiel d'expérimentation et d'innovation pour renforcer l'accès des jeunes à la culture.**

Parallèlement à l'engagement associatif, la possibilité de participer à l'élaboration de projets qui les concernent ou concernent le territoire, contribue au développement de leur citoyenneté et leur engagement. Cette dimension est déjà prise en compte par les partenaires, elle pourrait être **renforcée et étendue à d'autres sphères que celle de loisirs ou de l'extrascolaire.**

L'accès aux activités sportives reste à examiner dans le cadre des actions qui seront menées durant la CTG.

Le phénomène de consommation de drogues licites et illicites (alcool, tabac, cannabis, etc.) semble progresser malgré les différentes campagnes d'information et prévention et les outils à disposition des professionnels. Parallèlement, le CMPEA fait part d'une augmentation importante du nombre de demandes d'entretiens, en particulier d'adolescents. Sans forcément établir un lien direct entre les deux phénomènes, il semble que ce constat également abordé dans le cadre du travail sur le Plan Local de Santé nécessite de mener une réflexion sur la création d'un lieu d'écoute type PAEJ.

Enfin, Il existe sur le territoire, nombre d'initiatives et activités en direction des familles répondant aux besoins d'accompagnement à la parentalité. Ces actions semblent particulièrement bien développées pour les parents de jeunes enfants. Les échanges ont mis en évidence de **nouvelles attentes des familles liées aux périodes de confinement et une insuffisance des actions en direction des parents d'adolescents.** La demande des professionnelles porte sur l'extension de ces actions aux parents d'adolescents, mais également sur **le renforcement du maillage territorial et une meilleure coordination des actions de soutien à la parentalité.**